AB INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 288 000 euros

Siège social
30, Rue Cariou
22350 CAULNES

979 832 029 RCS ST MALO

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt novembre,
A seize heures.

Monsieur Arthur BOTREL, Associé Unique de la société AB INVEST,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 18.1 des statuts,
- Suppression des paragraphes 2 et 3 de l'article 6.1 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Arthur BOTREL, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 18.1 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

18.1 Exercice social

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Arthur BOTREL, Associé Unique, décide de supprimer les paragraphes 3 et 4 de l'article 6.1 des statuts.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Arthur BOTREL

Signé par Arthur BOTREL
Le 21 nov. 2025

Signed with Universign doc_0VK8 tx_dOwMA52Y7zBy